

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CE141

présenté par

Mme Regol, Mme Arrighi, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	8 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	8 000 000	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, inspiré d'une proposition de Code animal, propose la création d'un fonds de soutien aux structures d'accueil pour la faune sauvage exotique : les structures existant actuellement, environ 10 sur notre territoire, sont en effet largement insuffisantes pour faire face à la hausse d'animaux qui devront faire l'objet d'une prise en charge dans les années à venir. Il est donc nécessaire d'attribuer des fonds à la construction ou à l'élargissement de ces centres d'accueil, et ce pour compléter notamment le plan d'accompagnement des cirques (qui représente 8 millions en 2024) prévu dans la mission Écologie.

Il est par conséquent proposé de transférer 8 millions de l'action 02 "Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique" du programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" vers l'action 01 "Protection animale" du programme 382 "Soutien aux associations de protection animale et aux refuges".

Il est par ailleurs proposé au Gouvernement de lever le gage.